

Direction de la gestion de la faune

PAR COURRIEL

Québec, le 12 janvier 2022

Madame Anne-Marie Gagné
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
140, Grande-Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

Objet : Projet de construction du nouveau pont de l'Île-d'Orléans - Réponse de la direction du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs à la question complémentaire du 7 janvier 2022

Madame,

Voici, comme demandé, la réponse du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) à la question posée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement reçu par courriel le 7 janvier :

- 1. De façon générale, comment considérez-vous l'avenue de compensation pour les pertes d'habitat du poisson qui consiste en l'aménagement de l'étang dans le secteur nord du pont (PA3.1, 1 de 2, p. 135) ? Plus spécifiquement, est-ce que sa connectivité avec l'étang de la Côte pourrait être une plus-value pour certaines espèces fauniques?**

De façon générale, le MFFP considère que la proposition du projet de compensation qui consiste à l'aménagement de l'étang est une avenue intéressante afin de compenser les pertes d'habitat du poisson et les pertes d'aire de concentration d'oiseaux aquatiques induits par le projet. En effet, ce projet répond aux critères du MFFP, car l'aménagement de cet étang consiste à l'enlèvement de remblais devenu caduque suite au réaménagement de la route. Ainsi, par cette action, l'initiateur du projet viendra restaurer un habitat détruit lors de la construction initiale de cette route. Par contre, afin d'être jugé adéquat, il importe que le projet de compensation puisse se maintenir dans le temps, et ce, sans intervention humaine et que l'habitat créé tende vers l'habitat qui était présent avant la destruction soit une zone intertidale. Concernant la connectivité de l'étang proposé à l'étang de la Côte, le MFFP est d'avis que l'amélioration de la connectivité représente toujours un gain, car les habitats créés vont se

rapprocher de l'état d'origine. Cependant, la faisabilité de ceci n'a été pas analysée avec précision.

Pour ce qui est de savoir si ce projet est suffisant afin de compenser l'ensemble des pertes permanentes, le MFFP ne peut répondre, car la quantité de perte permanente à compenser n'est pas établie de façon définitive.

Espérant le tout à la hauteur de vos attentes, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur de la gestion de la faune,

A handwritten signature in blue ink, reading "Martin Arvisais". The signature is written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.

Martin Arvisais